

Communiqué de presse du Comité des régions sur sa manière de siéger en assemblée plénière (29 septembre 2004)

Légende: Le 29 septembre 2004, les membres du Comité des régions ont décidé, par un vote à une large majorité, de modifier les dispositions sur leur manière de siéger en session plénière, de façon à ce qu'elle représente leurs tendances politiques.

Source: Comité des régions - Communiqués de presse. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Comité des régions, [01.04.2005].

Disponible sur http://www.cor.eu.int/fr/press/press_04_09073.html.

Copyright: (c) Communautés européennes, 1995-2008

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_comite_des_regions_sur_sa_maniere_de_sieger_en_assemblee_pleniere_29_septembre_2004-fr-ffd3e923-afe4-4d34-b0ec-54783db6d400.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Les membres du CdR ont choisi par vote de siéger en assemblée politique

Les membres du Comité des régions ont décidé, par un vote à une large majorité, de modifier les dispositions sur leur manière de siéger en session plénière, de façon à ce qu'elle représente leurs tendances politiques.

Durant les dix années d'existence du CdR, ses membres, qui représentent les collectivités locales et régionales de l'Europe, ont toujours été disposés par ordre alphabétique.

Après un échange de vues très animé sur ce sujet lors de la session plénière d'aujourd'hui (29 septembre 2004), les membres ont voté à 111 contre 65 en faveur du changement.

Emmenés par le premier vice-président M. Albert Bore (PSE, Royaume-Uni), les partisans de cette nouvelle disposition ont fait valoir qu'en acquérant un profil plus politique, le CdR deviendrait un organe d'une efficacité accrue et serait ainsi en mesure de mieux retenir l'attention du Parlement européen.

M. Bore a affirmé que cette décision rendrait le CdR plus "solide" dans la foulée l'élargissement de l'UE.

M. Reinhard Stuth (PPE, Allemagne) a abondé dans son sens et avancé que le CdR risquait de se prêter à être dépeint comme un "aréopage savant" s'il n'abordait pas la question à bras le corps. "Je ne suis pas un eunuque politique !" a-t-il déclaré. M. Pedro Sanz Alonso (PPE, Espagne) a soutenu ce point de vue, en expliquant qu'il était tout à la fois le représentant de sa région et de son parti politique. Et d'ajouter que : "lorsque nous défendons des projets politiques, ce sont nos régions que nous défendons."

M. Gordon Keymer (PPE, Royaume-Uni) a fait observer qu'une impulsion politique aiderait la commission des affaires financières et administratives du CdR lorsqu'elle s'efforce d'influencer les membres du Parlement européen à propos des coupes dans le budget du Comité. "Ne nous imaginons pas que nous vivons au pays des conte de fées" a-t-il ajouté.

De forts arguments n'en ont pas moins été invoqués en faveur du maintien du système de placement actuel. M. Wim van Gelder (PPE, Pays-Bas) a laissé entendre que le CdR pourrait en arriver à être perçu comme une "pâle copie du Parlement européen".

M. Knud Anderson (ELDR, Danemark) s'est fait l'écho de ces mêmes inquiétudes, lorsqu'il a fait observer que les membres du Comité étaient désignés pour représenter les collectivités locales et régionales dans toute leur diversité et non pour adopter les politiques européennes. M. José María Muñoa Ganuza (ELDR, Espagne) a souligné que le CdR constitue une "chambre territoriale", alors que M. Karol Karski (UEN-EA, Pologne) a tenu à signaler qu'aux termes des traités européens, il est interdit aux membres de recevoir quelque instruction que ce soit, tandis que M. Seamus Murray (UEN-AE, Irlande) insistait pour sa part sur les problèmes pratiques que pourrait entraîner ce changement, étant donné que certains suppléants représentent des partis différents de ceux des membres qu'ils remplacent.

Dennis Abbott